



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-504**  
**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER**  
**TRAVAUX – ÉLAGAGE**  
**PLACE DE LA REPUBLIQUE - RUE LOUIS BLANC**  
**PLACE COMMANDANT DEMARNE – RUE DU MARCHÉ**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 412-49, R 417-1, R 417-4, R 417-10

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 6 juillet 2022 N° PM-2022-388 instaurant le stationnement limité à 48h ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera gênant place de la république et rue Louis Blanc du jeudi 17 octobre 2024 au jeudi 24 octobre 2024 de 07h00 à 18h00.

**Article 2 :**

Le stationnement sera gênant place Commandant Demarne et rue du marché du jeudi 24 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 de 07h00 à 18h00.

**Article 3 :**

La circulation sera déviée par les services de la ville au fur et à mesure de l'avancement des travaux du jeudi 17 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024.

**Article 4 :**

Tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

**Article 5 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé (arrêté affiché sur panneaux entre 8 jours et 48 heures avant le début des travaux) par les services techniques effectuant les travaux.

**Article 6 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 3 Octobre 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
  
Jean-Marie SABATIER

